



Confédération Paysanne

Syndicats pour une agriculture paysanne
et la défense de ses travailleurs

Membre de la Coordination Paysanne Européenne et de Via Campesina

Qui a peur du débat sur la loi Duplomb ? Des permanences parlementaires à nouveau prises pour cible par la CR 33

Nous condamnons fermement cette action, qui porte atteinte au bon fonctionnement de la démocratie dans notre pays. Le succès de la pétition d'Eléonore Pattery qui a recueilli presque deux millions de signatures a visiblement déstabilisé les partisans de la loi Duplomb, dont fait partie la Coordination rurale. **Les actions d'intimidation et les menaces envers les élus sont contre-productives, ne constituent pas un programme et détériorent l'image de l'agriculture.**

Et surtout, **cela détourne des vrais problèmes.** Le fait est qu'ils refusent l'ouverture d'un débat démocratique autour des questions de fond. C'est à dire à la fois sur les autorisations de pesticides, le partage de l'eau, le revenu, les distorsions de concurrence et la fin des accords de libre-échange qui sacrifient l'agriculture française.

De plus, la Coordination Rurale semble s'imaginer représenter toute l'agriculture. La Confédération paysanne de Gironde représente 27 % des paysannes et paysans du département, et elle est fermement opposée à cette loi qui **ne défend aucunement l'agriculture française.**

La loi Duplomb est un os à ronger, jeté aux paysans pour leur faire oublier l'effondrement de leur revenu. Faire croire que la ré-autorisation de pesticides récemment interdits va recréer du revenu est une illusion. Ce sont les accords de libre-échange et la course à l'agrandissement des surfaces qui continuent à sacrifier l'agriculture.

Au lieu de favoriser la souveraineté alimentaire française, ce texte ne fait que répondre aux demandes (réautorisation de pesticides interdits, privatisation de l'eau, ...) de quelques grosses structures dont les productions en monocultures sont orientées vers l'export. C'est ainsi le cas de 35 % de la production de betteraves, pour laquelle on accepte le retour de l'acétamipride.

Actuellement, le gros déficit du pays en terme de balance commerciale alimentaire se situe au niveau des fruits et légumes et en particulier de la bio. Est-ce que la Loi Duplomb répond aux problématiques de cette filière ? Absolument pas. Pour ne pas importer de produits d'autres pays, encore faut-il soutenir une production en France, en permettant aux paysan.nes de vivre de leur métier, notamment avec des prix minimum garantis.

Contrairement à ce qu'annoncent ses promoteurs, la loi Duplomb ne fait que soumettre davantage nos fermes à la concurrence internationale, au lieu de les protéger face au libre-échange et de répondre aux enjeux de revenu paysan, de renouvellement des générations, d'adaptation au changement climatique, de protection de la biodiversité et de qualité de l'alimentation.

Nous voulons simplement vivre dignement de notre métier, nos adversaires ne sont ni les citoyens, ni les paysans aux quatre coins de la planète, mais bien les industriels et traders qui cherchent à maximiser leurs profits au détriment des paysan.ne.s., de la santé humaine et de la planète.

Contacts :

Vincent L'Amouller, co-porte-parole, 07 86 43 63 59

Dominique Techer, co-porte-parole, 06 09 87 55 45